



## Regroupement familial et visa touristique

Par **Mimi1991**, le **17/04/2014** à **16:00**

Bonjour,

Je suis tunisienne mon mari habite en France dep 77 (seine et marne)

On a déposé une demande de reg. familial en novembre 2013

Je voudrais savoir si je pouvais avoir un visa touristique pour la Belgique pour rendre visite à des amis et demander un visa touristique peut avoir des inconvénients sur notre dossier de regroupement familial

Merci

Par **aguesseau**, le **17/04/2014** à **21:31**

bjr,

pour le visa touristique belge, il faut voir avec les services belges mais ce visa ne vous permet pas de venir en France.

si vous venez en France sans avoir obtenu le regroupement familial, celui-ci vous sera refusé et votre mari risque de perdre son titre de séjour.

si vous restez en Belgique, il n'y a aucune conséquence sur la demande de regroupement faite par votre mari.

cdt